



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE DE FRANCE, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Les 59 professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe de leur corps au titre de l'année 2021.

Nom d'usage	Prénom	Discipline
ALBAN	LYDIE	génie chimique
ALLA	ABDELKADER	génie électrique : électrotechnique
ASSA	RAFIA	mathématiques sciences physiques
AYITE	AYIKOE	mathématiques sciences physiques
BALIC	MICHEL	peinture - revêtements
BOCCADOR-LIEVEAUX	MARIE-PIERRE	Economie et gestion option commerce et vente
BOMPUNT	STEPHANIE	lettres histoire géographie
BOULAY	ERIC	hôtellerie: services et commercialisation
CARCENAC	VANINA	lettres histoire géographie
CROISARD	FREDERIC	hôtellerie: services et commercialisation
CUSIMANO	ADELINE	esthétique cosmétique
DAIGREMONT-LEMOINE	FABRICE	Economie et gestion option communication et organisation
DAMIENS	GREGORY	lettres histoire géographie
DARIEN	CHANTAL	biotechnologies : santé environnement

DARNEY	CAROLE	hôtellerie: services et commercialisation
DATIN	MARYLENE	Economie et gestion option commerce et vente
DENYSENKO-LEMAIRE	MARIA	lettres histoire géographie
DESIRE	CHRISTOPHE	Arts appliqués option métiers d'arts
DJAZOULI	NASR-EDDINE	génie chimique
DJOUAD	FATMA	sciences et techniques médico-sociales
DORDOIGNE	JACQUES	lettres histoire géographie
EMRAM	VALERIE	Economie et gestion option commerce et vente
ERNAGA	PHILIPPE	génie industriel bois
ESRHYER	ABDERRAZEZAK	génie électrique : électrotechnique
FLAJOLET	THIERRY	mathématiques sciences physiques
GATOUILLAT	MARIE-AGNES	lettres histoire géographie
GOUDJO-MIGAN	NADINE	mathématiques sciences physiques
GUICHARD	VINCENT	lettres histoire géographie
HADDOUCHE	FARID	mathématiques sciences physiques
HELLEU	CAMILLE	lettres histoire géographie
KOMNIDIS	ILIAS	lettres histoire géographie
LAUBER	CHANTAL	espagnol lettres
LAURIOU	MAGALI	éducation artistique et arts appliqués
LE HAY	GILLES	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
LOUISOR	MARIE FRANCE	Economie et gestion option commerce et vente
MARINI	ALEXANDRE	industrie du cuir et de la chaussure
MENAGER	PATRICK	génie mécanique - maintenance de véhicules
MENVIELLE	GENEVIEVE	sciences et techniques médico-sociales

MILOUD	ELISABETH	anglais lettres
NACIRI	AICHA	lettres histoire géographie
NGWASSE	MARLYSE	génie industriel textile et cuirs
OJEA FERREIRA	ROSE-MARIE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
OLENDAREFF	CHRISTA	coiffure
OUDAYER	SYLVAIN	hôtellerie restauration option techniques culinaires
PRUVOST	JEAN-PAUL	génie civil équipement technique énergie
REBOH	PHILIPPE	Economie et gestion option communication et organisation
RICO	LAURENCE	anglais lettres
RIPEAU	ANNE	éducation artistique et arts appliqués
SAINTE-CLAIRE	ELIANE	Economie et gestion option communication et organisation
SANCHEZ	PIERRE	génie civil équipement technique énergie
SAUNIER	FREDERIC	éducation artistique et arts appliqués
SECHET	CHARLOTTE	lettres histoire géographie
SONNICHSEN	FRITZ	Economie et gestion option commerce et vente
TCHOKOGOUE	LOUIS-MARIE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
TERREN	GILLES	mathématiques sciences physiques
THIERRY	MICHELE	lettres histoire géographie
TRUQUET	ISABELLE	éducation artistique et arts appliqués
VERRIER	SYLVIE	biotechnologies : santé environnement
VOISIN	CHRISTOPHE	hôtellerie restauration option techniques culinaires

ARTICLE DEUX : La secrétaire générale pour l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Pour le recteur de la région académique Ile de France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
et par délégation
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire



Sandrine DEPOYANT-DUVAUX

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former:

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*: - à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.